

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

du 25 Octobre 1993

DECRET N° 93-512 /MFPRA.DGFP.DGCA.SAV.
portant inscription au tableau d'avance-
ment au titre de l'année 1988, de ~~Mon-~~
~~sieur~~ AKOUALA (Pascal), Professeur
Certifié d'Education Physique et Spor-
tive des cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des services sociaux enseigne-
ment (Jeunesse et Sports) ;

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

U I S A S :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi n° 024/89 du 14 Novembre 1989, portant réfor-
me du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le Décret n° 62/130/ME du 9 Mai 1962, fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/198/FP du 9 Juillet 1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
la catégorie A, hiérarchie I ;

(/u le Décret n° 65/170/FP-RE du 25 Juin 1965 règlemen-
tant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 74/154 du 17 Décembre 1974, modifiant
le tableau hiérarchique des cadres A, B, C et D de l'enseignement
(Jeunesse et Sports), abrogeant et remplaçant les dispositions des
articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15, 18, 19 et 20 du décret n° 63/
79 du 26 Mars 1963 portant statut commun des cadres de l'enseigne-
ment (Jeunesse et Sports) ;

(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 85/960 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-
cements et révisions des situations administratives des agents de
l'Etat ;

(/u le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant dé-
blocage des effets financiers des avancements et des révisions des
situations administratives ;

(/u le Décret n° 93/135 du 25 Mars 1993, portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 93/113 du 24 Mars 1993, portant no-
mination des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 92/204 du 18 Septembre 1992, portant
attribution des places de fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 93/142 du 19 Juillet 1993, portant
organisation des intérim des fonctionnaires du Gouvernement ;

(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1990, fixant le ré-
glement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le Procès-verbal de la commission administrative pa-
ritaire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 30 Septembre
1992 ;

DECRETE :

.../...

Article 1er. - Monsieur AKOUALA GOMLOT (Pascal), Professeur Certifié d'Education Physique et Sportive de 3e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux enseignement (Jeunesse et Sports), en service au Comité Olympique Congolais est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1988 pour la 4e échelon de son grade à deux ans (2ans).

Article 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo, et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 25 Octobre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


- Général Jacques Joachim THOMBY OPANGO -


- Jean Prosper KOYO -

EMPLIATIONS :

JORC.....	I
MJS.....	I
DGFP/DGCA.....	3
DGB.....	I
DGCF.....	I
DGS.....	I
DAFP/SPORTS.....	2
INTERESSE.....	I
DOSSIER.....	I
SGG/BC.....	I/13

